

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 13 (1933)
Heft: 3

Artikel: Une lettre inédite de Mallet-du Pan au Maréchal de Castries
Autor: Schazmann, Paul-Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une lettre inédite de Mallet-du Pan au Maréchal de Castries.

Paul-Emile Schazmann.

M. Sayous, qui publia au siècle dernier, en deux volumes, les *Mémoires et correspondance de Mallet-du Pan*, a présenté quelques lettres adressées au Maréchal de Castries par le grand publiciste de la Révolution française. Ces billets étaient datés de la fin de 1793 et de 1795. Taine, après avoir pris connaissance des documents publiés par M. Sayous, disait de Mallet-du Pan :

« Si l'on se reporte aux documents originaux, on découvre que ses analyses sont toujours exactes; si l'on suit le cours des événements, on constate que ses prédictions sont presque toujours vraies. »

Grâce à l'obligeance de Mlle Noëlle Guiguer de Prangins, nous avons aujourd'hui entre les mains la copie faite en 1792 par Mme Guiguer, née Cleveland, épouse du baron de Prangins, d'une lettre inédite de Mallet-du Pan de cinq pages, datée du 17 septembre 1792. Elle fut écrite au château de Prangins, splendide demeure qui faisait l'admiration de Voltaire; de ses fenêtres, les hôtes embrassent du regard le Léman, l'anse de Promenthoux est à leurs pieds et Thonon, sur l'autre rive est dominé par le Mont-Blanc. S'ils suivent des yeux la route qui, longeant le lac, conduit à Genève, ils aperçoivent Céligny, village natal de Mallet-du Pan.

Le document dont nous parlons est daté du 17 septembre 1792. Il est adressé au Maréchal de Castries, à Luxembourg. Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, avait acquis ses grades militaires en servant avec gloire pendant la guerre de sept ans. Ministre de Louis XVI en 1780, député à l'Assemblée des Notables en 1787, il avait quitté la France en 1790 et était, en 1792, à la tête d'une colonne d'émigrés. Ni M.

Sayous, ne les autres biographes de Mallet-du Pan, Sainte-Beuve, A. Michel, Gaspard Vallette ou Sir Bernard Mallet ne semblent avoir eu connaissance de la lettre que Mallet lui adressa alors de Genève: ils ont été contraints de se borner à des suppositions sur les sentiments de Mallet pendant cette période qui marque un des grands tournants de l'histoire. C'est le moment où la Révolution, cessant d'être exclusivement française, devient cosmopolite.

« Tout homme », remarquera Mallet, dans ses considérations sur la *Nature de la Révolution de France*, « a le droit de montrer ses inquiétudes... Chaque Européen est aujourd'hui partie dans ce combat: nous avons corps et bien sur le vaisseau entr'ouvert. »

Avant les événements d'août 1792 et la prise des Tuileries, Mallet avait quitté son poste au *Mercure de France*, où, directeur de la partie politique, il avait vaillamment défendu ses convictions concernant la monarchie constitutionnelle. Selon la tradition du *Mercure*, il y écrivit toujours selon sa conscience et donna un bel exemple de cette probité qui est la vertu et l'honneur des journalistes. Il conserva à cette revue la haute tenue dont elle ne s'est jamais départie, et ceci à une époque où « ... les gens de lettres n'étaient plus une classe, mais une multitude désordonnée et affamée, population de demi-lettrés faméliques. » « Paris est plein », écrivait Mallet, « de jeunes gens qui prennent quelque facilité pour du talent. » Au *Mercure*, au contraire, il avait été collaborateur des académiciens Marmontel et Suard, rédacteurs de la partie littéraire.

En juillet, Mallet avait quitté Paris, envoyé par Louis XVI auprès des princes, afin de leur soumettre le projet de manifeste des Feuillants; il était appuyé par le plus sage conseiller des princes, le maréchal de Castries. Il s'agissait de faire la guerre à la Révolution seule, à la Convention qui résumait en elle l'esprit de la Révolution, non à la France. Le marquis de Limon lui avait opposé un projet qui avait l'approbation de Fersen. Les diplomates les ont regardés distraitemment et ont choisi celui de Limon, devenu le manifeste de Brunswick¹.

¹ G. Lefebvre, R. Guyot et Ph. Sagnac, *La Révolution française*, Paris 1930, p. 136.

En septembre 1792, Mallet-du Pan est à Genève. Bientôt il entrera en relations épistolaires avec Joseph de Maïstre. Il aimait à reconnaître en ce jeune écrivain, alors à ses débuts, «... la sainte colère et le style vigoureux d'un grand défenseur des bons principes.» De Genève, Mallet observe les événements qui préparent une nouvelle ère. Avec son don de prévision et aidé de sa vaste érudition, «... le plus compétent, le plus judicieux, le plus profond observateur de la Révolution...»² devine que la cause de la monarchie est désespérée, à moins d'une action extraordinairement rapide et forte. Il exhorte son correspondant à réagir, stigmatise les massacres de septembre et sourit des personnes débonnaires qui pensent tuer les jacobins avec de la patience.

Comme dans toutes les périodes de grande crise, les hommes ayant l'expérience de la force publique, de la surveillance et de l'administration font défaut. Personne ne sait se montrer ferme. Partout, Mallet-du Pan reconnaît la faiblesse des partisans de l'ancien régime et leurs hésitations. Monsieur, frère du Roi, n'ayant pas été investi de la Régence, les personnes irrésolues qui désireraient se rallier à une autorité existante ne peuvent se rattacher à sa personne et quittent le parti des royalistes. Aucune gazette ne tient le royaume au courant des progrès des émigrés et de leurs intentions, tandis que cent feuilles publiques instruisent la France et une partie des Etats étrangers du point de vue de l'Assemblée.

Parlant des petites nations voisines de la France, Mallet s'étonne de ce que les cours alliées n'aient rien fait pour gagner l'appui de la Suisse, pas plus que de la Sardaigne. La Diète helvétique assemblée à Aarau lui semble corrompue par M. Barthélemy, l'agent de l'Assemblée; toutefois ce diplomate « ne put empêcher que, le 15 septembre, la Diète ne rompît ses relations avec la République »³. Ce n'est que l'année suivante qu'il fut agréé en qualité d'ambassadeur. Comme Mallet l'avait prévu, une

² Taine, *Les origines de la France contemporaine*, 2e partie, La Révolution, T. I, p. 71.

³ Ed. Chapuisat, dans *Dictionnaire hist. et biogr. de la Suisse*, Neuchâtel 1924, T. II, p. 4.

semaine après que sa lettre au Maréchal de Castries eut été écrite, Montesquiou occupait Montmélián et Chambéry; toute la Savoie l'accueillait comme un libérateur.

En terminant, Mallet s'inquiétait du retard apporté aux opérations à Thionville et constatait le découragement des royalistes qui passaient en foule en Angleterre. Mallet lui-même restera en Suisse jusqu'en 1798 et passera les deux dernières années de sa vie en Angleterre à lutter pour ses idées. Si on ne les approuve pas toujours, on ne peut que s'incliner devant leur sincérité.

On sait la suite des événements qui se sont déroulés après les faits narrés dans la lettre inédite que voici: la tentative d'invasion par les armées alliées, à laquelle le projet de manifeste soumis aux princes par Mallet s'opposait sagement, la défaite des princes par Dumouriez, Valmy, Jemmapes....

Lettre de Mallet du Pan au Maréchal de Castries.

Genève, le 17 7bre 1792.

Monsieur le Maréchal,

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quinze jours, et quoique j'adresse encore cette lettre à Luxembourg, j'espère que vous la recevrez à Thionville ou à Metz. Vous m'aviez annoncé quelques exemplaires de la déclaration des Princes, il ne m'en est parvenu aucun. A la lecture de cette pièce j'ai regretté qu'elle fut aussi remplie de disparates et d'y reconnaître un mélange de tons qui lui a ôté toute dignité. — Il est bien fort d'appeler Mr. Necker un Ministre perfide, cette épithète tombe sur les intentions: je doute que le rédacteur pût fournir d'autres preuves que celles de l'incapacité et de l'imprévoyance de Monsieur.

Il ne me reste à peu près aucune espérance de la conservation du Roi et de sa famille. Depuis huit jours les Jacobins, dans leurs délibérations, traitent de la nécessité du régicide: or leurs discussions ont toujours été le prélude de leurs exécutions. Plus de huit mille personnes ont été égorgées depuis le 10 aoust; on tuait encore le 8 de ce mois, et on tuera jusqu'au dernier moment; tout annonce d'ailleurs qu'avant de quitter la place ils mettront Paris à sac. Jusqu'à présent néanmoins les provinces ont peu imité les crimes de la capitale: mais si la capitale a le temps de s'assembler, si les opérations déjà si tardives languissent encore, on reprendra vigueur, et le royaume entier sera un champ de carnage. Il me paraît, Monsieur le Maréchal, qu'on a totalement abjuré les mesures de sévérité; nous n'avons pas appris du moins qu'on ait fait encore aucun exemple, pas même sur Varennes. Si cette douceur tient à l'espoir de sauver le roi, c'est une méprise semblable à celle du cabinet de Vienne, qui pensait tuer les Jacobins avec de la patience.

Tout me fait craindre qu'une pernicieuse miséricorde ne succède aux menaces, qu'on veuille mériter la gloire de pardonner, et qu'on écoute les esprits faibles qui parleront de gagner les cœurs. Vous ne doutez sûrement pas que la clémence dans ces conjonctures ne soit un crime contre la société: elle détruira tout moyen d'ordre à venir et de gouvernement. Chaque lieu renferme un petit nombre de Jacobins conduits par quelques scélérats en chef: en extirpant cette minorité, on détruit le principal obstacle à une soumission durable; mais si on laisse ce levain empoisonné dans la société, on se prépare de nouveaux malheurs.

On est en général très étonné de ne pas voir Monsieur déclaré et reconnu Régent: cet interrègne rattache tous les gens incertains à la seule autorité existante, celle de l'Assemblée Nationale; il fournit un prétexte aux puissances médiocres ou faibles de la reconnaître; il accroît les défiances sur les vues des cours alliées. Je n'explique guère des prises de possessions, des sommations, des ordres intimés au nom d'un Roi mort civilement; au reste, cette conduite peut tenir et tient sans doute à des raisons dont je respecte la force sans les pénétrer.

J'insisterai, Monsieur le Maréchal, sur un objet que je touchais dans ma dernière lettre. Il me semble important de plus en plus qu'à mesure que vous avancez dans le royaume, il soit instruit de vos progrès, des pertes de l'assemblée, des exemples de soumission, du respect porté par les armées aux propriétés et aux personnes innocentes. On ne sait pas un mot de tout cela hors de l'enceinte qui vous entoure: Paris a beau jeu à répandre ses impostures et à soutenir ses illusions par cent feuilles publiques, qui seules instruisent la France et une partie de l'étranger. Toutes les forces de l'opinion sont encore en faveur et dans les mains de l'assemblée; elle et ses folliculaires parlent et racontent seuls; ils ont raison aux yeux du peuple. De là la durée de l'ivresse chez les uns, et le découragement absolu chez les autres. Vous remédieriez à ces deux inconvénients très graves par une ou deux gazettes officielles qu'on aurait soin de répandre avec profusion: on peut en placer le siège à Verdun par exemple, où l'on trouverait une imprimerie et nombre d'ecclésiastiques en état de rédiger une feuille semblable. J'ose vous assurer que si, par impossible les feuilles de Paris restaient suspendues quinze jours, la moitié du royaume serait à vos pieds; ces execrables gazettes pervertissent même les étrangers qui y lisent l'histoire du moment.

Vous êtes instruit, Monsieur le Maréchal, du massacre des officiers aux gardes suisses qui avaient échappé à la journée du 10 août. L'Etat Major enfermé à l'Abbaye y a été égorgé le 2, à la réserve de Mr. Bachman, décapité le lendemain, et du vieux d'Affry, dont il ne peut plus être question que pour l'enfermer dans un monastère, où il pleurerait ses affreuses sottises depuis la révolution. Il ne sera pas aisé de retrouver des chefs capables pour commander ce corps, qui partagera éminemment le soin de maintenir la sûreté et la police du lieu où le roi fixera sa résidence. Il vous paraîtra de

La plus haute importance d'y placer des hommes qui réunissent plus d'un talent; car, comme il est à croire que nous serons régis pour un tems plus ou moins long par le gouvernement militaire, les officiers supérieurs auront besoin non seulement de connaissances militaires, mais encore d'expérience dans la police publique, de fermeté, d'habitude dans la surveillance et l'administration.

La révolution a prouvé combien de tels hommes étaient rares, et ils sont aussi nécessaires pour la réparer qu'ils l'eussent été pour la prévenir. C'est en apercevant la difficulté des bons choix, que j'ai exhorté le Baron d'Erlach, Baillif de Lausanne, à reprendre du service dans les gardes. Après avoir fort éloigné cette idée, il s'y est rendu; les dégoûts que lui donnent les démocrates de la Suisse, et la conduite vraiment honteuse des cantons, ont contribué à le décider. Il vient de demander à Mr. le Comte d'Artois la Lieutenance Colonelle du régiment des Gardes Suisses, dont nous présumons que le commandement en chef passera au chevalier de Roll. Mr. d'Erlach a servi avec honneur dans ce corps et dans le régiment suisse de Jenner, où il a fait la guerre de sept ans, et en partie sous les yeux du Prince de Condé; il a déployé dans les circonstances difficiles où se trouve le canton depuis deux ans, autant de tête que de caractère; il unit le sang froid à l'activité, le jugement à l'esprit de suite; personne n'a une fermeté plus soutenue, ne s'alarme moins des obstacles, et n'a mieux sçu inspirer de la crainte et de la confiance: à la lettre, il est la providence du pays de Vaud; il l'est encore des Emigrés françois qui ont trouvé chez lui plus que de la protection, et que dernièrement encore il a maintenu dans le pays, contre le dessein formé en Suisse de renvoyer tous les françois.

Vous avez été Monsieur le Maréchal, à portée de juger M. d'Erlach: si votre opinion à son sujet est conforme à celle du public, personne ne pourrait rendre un témoignage plus péremptoire en sa faveur; vous contribueriez ainsi à procurer au gouvernement un sujet précieux qu'aucune vue personnelle ne détermine, puisque sa fortune et sa position actuelles lui promettent dans son pays tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme raisonnable. S'il fut resté aux gardes suisses, l'ancienneté le porterait aujourd'hui à la Lieutenance Colonelle. Trois de ses parens et de son nom sont morts depuis peu au régiment; le dernier, qui était le chev. d'Erlach, cap. de la colonelle, a été massacré le 10 aoust, à la tête de sa compagnie, au château des Tuilleries.

La Diète Helvétique assemblée à Aarau depuis 15 jours, y a débuté d'une manière si équivoque, qu'on la supposait corrompue par M. Barthélemi: l'accusation était trop générale, sans manquer néanmoins de quelque fondement. Zurich et Bâle se conduisirent comme des alliés de l'Assemblée Nationale, le massacre des gardes suisses, et des officiers prisonniers n'a point affaibli dans ces deux cantons le vil esprit de cupidité et l'entêtement démocratique qui les dominent: leur opposition et leurs intrigues impriment à la Suisse un opprobre éternel. Jusqu'à présent on n'a pas donné le moindre

témoignage, je ne dis pas d'indignation, mais même d'humeur. Zurich a l'infamie d'accuser Berne d'avoir rendu les Suisses odieux aux Jacobins. La majorité vient néanmoins de décider l'expulsion de M. Barthélemy et de sa suite, et de s'armer, s'il le faut, pour obtenir la sortie libre, avec armes et drapeaux, de leurs régimens. La diète sera obligée, sur ces bases, de prendre un parti définitif. Si le prince d'Esterhazy eût forcé Bâle il y a un mois, et passé au travers pour chasser les François de Porrentrui la politique des Suisses eut été plus hardie: assurés d'un appui, les cantons suisses bien pensans eussent facilement entraîné les autres à des mesures de vigueur.

Mais on les a entièrement négligés, ainsi que le Roi de Sardaigne, qui, réuni à eux, se fut porté sur Lyon et le Dauphiné. Maintenant il est à la veille d'être attaqué en Savoye, sans être soutenu de personne. La cour de Naples lui avait offert des secours, mais celle de Vienne a trouvé moyen de l'en priver sans lui en donner aucun. J'ose vous assurer, Monsieur le Maréchal, que d'après la conduite inexplicable des cours alliées envers le reste de l'Europe, si votre affaire n'est pas achevée avant l'hiver, la plupart des puissances secondaires rechercheront la fraternité des Jacobins: elles les craignent, elles sont plus intimidées qu'indignées de leurs forfaits, et plus ils en commettront, plus ils seront redoutables aux états médiocres dont on a négligé complètement les intérêts et la condition.

Nos lettres du 7 reçues hier de vos environs, ne nous tranquilisent pas sur le siège de Thionville, qui retarde les opérations générales, familiarise avec l'idée de la résistance, et va redonner infailliblement du courage à la capitale et aux provinces. Il paraît que cette funeste diversion ralentit la marche du R. de Prusse, qui deux jours après avoir pris Verdun fut entré à Châlons aux acclamations universelles. Les royalistes sont absolument découragés, n'espèrent plus rien, et passent en foule en Angleterre.

[Signé]: Mallet du Pan.